

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 MAI 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix huit le vingt-trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno BESCHIZZA, Maire d'Aulnay-sous-Bois,

PRESENTS : M. BESCHIZZA (arrivé à 20h15 avant le vote de la délibération n°5) – Mme MAROUN (Présidente de séance lors de la présentation des délibérations n°1, n°2 et n°5) – M. CANNAROZZO – Mme LAGARDE – M. CHAUSSAT – Mme FOUQUE – MM. PACHOUD – FLEURY – Mme SAGO – M. CAHENZLI – Mme PINHEIRO (sortie lors du vote de la délibération n°1) – M. PALLUD – Mme MONTEMBault – M. EL KOURADI (parti à 21h15, avant le vote de la délibération n°33) – Mme ISIK – MM. MORIN – MARQUES – Mme LANCHAS-VICENTE – M. SANOGO (sorti lors du vote de la délibération n°18) – Mmes BARTHELEMY – NICOT – MM. LECAREUX – RAMADIER – Mme MOREAU – MM. BEZZAOUYA – CORREIA – MICHEL – Mme DRODE – MM. LORENZO (sorti lors du vote des délibérations n°33, n°34, n°35, n°36 et n°42) – ATTIORI (sorti lors du vote de la délibération n°34) – Mmes GIMENEZ – MISSOUR – M. TELLIER (sorti lors du vote des délibérations n°8, n°35 et n°36) – Mme SADKI – M. MOZER (sorti lors du vote de la délibération n°45) – Mlle LABBAS (sortie lors du vote de la délibération n°10) – Mmes DEMONCEAUX (sortie lors du vote de la délibération n°1) – QUERUEL (sortie lors du vote de la délibération n°1) – MM. HERNANDEZ (sorti lors du vote de la délibération n°1) – CHALLIER (sorti lors du vote de la délibération n°1) – LAOUEDJ (sorti lors du vote de la délibération n°1 - parti à 21h25, avant le vote de la délibération n°35) - Mme BEZZAOUYA (sortie lors du vote de la délibération n°1) – MM. GIAMI (arrivé à 20h19 avant le vote de la délibération n°5, sorti lors du vote de la délibération n°33) – AYYADI (sorti lors du vote de la délibération n°1) – Mlle ABDELLAOUI (sortie lors du vote de la délibération n°1) – Mme FOUGERAY (sortie lors du vote de la délibération n°1).

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANTS

Mme BELMOUDEN
Mme RODRIGUES
M. EL KOURADI
Mme DELMONT-KOROPOULIS
Mme MARQUETON
Mme RADE
M. LAOUEDJ

MANDATAIRES

M. FLEURY
Mme DRODE
Mme MONTEMBault (à/p de 21h15 – Dél. n°33)
Mme LANCHAS-VICENTE
Mme MAROUN
M. MICHEL
M. CHALLIER (à/p de 21h25 – Dél. n°35)

ABSENTS :

MM. SEGURA – GOLDBERG

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. FLEURY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE

à l'unanimité, le procès verbal du Conseil Municipal du 5 avril 2017,

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui à la porte de
la Mairie le compte rendu
sommaire de la séance du Conseil
Municipal du 23 mai 2018 et qu'il
a été fait ... observation.

Le 30 mai 2018,



PREND ACTE des objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, d'amélioration du besoin de financement et de la capacité de désendettement fixés dans le contrat pour la période 2018-2020 et, **AUTORISE, A LA MAJORITE**, le Maire à signer avec l'Etat le contrat d'objectif de contribution à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique (*délibération n°33*),

de la présentation des rapports d'utilisation, au titre de l'exercice 2017 :

- de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (*délibération n°35*),
- du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (*délibération n°36*),

du tableau de programmation politique de la ville de l'enveloppe cible du Contrat Unique d'Aulnay-sous-Bois, pour l'année 2018 (*délibération n°39*),

par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :

FIXE les tarifs des repas pris par les Seniors dans les cantines scolaires élémentaires, applicables à compter du 12 juin 2018 (*délibération n°1*),

EMET un avis favorable sur :

- les projets de cartes stratégiques du bruit de la Métropole du Grand Paris (*délibération n°2*),
- la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de la création et de l'exploitation de la Ligne 17 Nord du réseau du Grand Paris Express entre le Bourget RER (exclue) et la gare Le Mesnil-Amelot (*délibération n°6*),

AUTORISE le Maire, à signer :

- la convention entre GrDF, la Ville et le SIGEIF, concernant des canalisations de gaz naturel abandonnées et mises hors exploitation, boulevard Félix Faure (de la rue du Onze Novembre jusqu'à la rue Berteaux) et rue des Ecoles (de l'avenue de la République jusqu'à la rue du 14 juillet) - (*délibération n°3*),
- la convention entre la Société EMMAÛS HABITAT et la Ville d'Aulnay-sous-Bois, pour l'entretien des espaces extérieurs de la Cité de l'Europe (*délibération n°4*),
- la convention avec le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) concernant le subventionnement des dispositifs Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE) et Ateliers Réussite (*délibération n°19*),
- toute convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole (*délibération n°24*),
- les conventions de partenariat et d'objectifs 2018 avec les associations suivantes : MAISON JARDIN SERVICES et MENAGE ET PROPRETE (*délibération n°32*),
- l'avenant N°5 au contrat d'affermage avec la Société MANDON pour la délégation de gestion du nouvel événement sous la forme d'un vide-grenier annuel sur la place du marché de la Rose des Vents (*délibération n°41*),

APPROUVE la participation communale du titre « Imagine'R » pour l'année scolaire 2018-2019, à hauteur de 38 € pour tous les abonnés scolaires et étudiants résidant à Aulnay-sous-Bois et, **AUTORISE**, le Maire, à signer le contrat de tiers payant avec le GIE COMUTITRES (*délibération n°5*),

la création d'un Comité Technique (CT) commun entre la collectivité et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - (*délibération n°25*),

la création d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) commun entre la Collectivité et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - (*délibération n°26*),

la fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique (CT), du maintien de la parité numérique et du recueil de l'avis des représentants de la collectivité (*délibération n°27*),

la fixation du nombre de représentants du personnel au Comité D'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), du maintien de la parité numérique et du recueil de l'avis des représentants de la collectivité (*délibération n°28*),

la modification du tableau des effectifs en créant des emplois de saisonniers (*délibération n°29*),

la modification du tableau des effectifs du personnel communal (*délibération n°30*),

la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal (*délibération n°31*),

la révision des tarifs des droits de place, de la redevance et des pénalités concernant les marchés forains, pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 (*délibération n°40*),

la participation de la ville à l'appel à manifestation d'intérêt « Centre Villes Vivants » de la Métropole du Grand Paris (*délibération n°42*),

SOLLICITE des subventions auprès du Conseil Régional et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France pour les manifestations organisées par le Réseau des Bibliothèques : Croque Livres et Futuriales 2018 (*délibération n°7*),

une subvention au titre du dispositif « Aides financières à l'investissement en faveur des Accueils de Loisirs sans Hébergement », auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, pour la création de l'antenne Jeunesse au sein de l'équipement multifonctionnel Balagny (*délibération n°20*),

DECIDE le versement de subventions à des associations locales pour leur projet culturel, au titre de l'exercice 2018 (*délibération n°8*),

l'allocation d'une subvention aux associations pour le cofinancement des projets de la programmation 2018 du Contrat de Ville (*délibération n°9*),

l'attribution de subventions aux associations locales au titre du Fonds d'Initiative Associative (FIA), pour l'exercice 2018 (*délibération n°10*),

l'allocation de subventions aux associations locales, au titre de l'année 2018 (*délibération n°11*),

l'actualisation des tarifs de prothèses dentaires, applicables à compter du 1^{er} juillet 2018, et la création de nouveaux actes de prothèses dentaires et d'actes de chirurgie dentaire (*délibération n°12*),

le versement de subventions, au titre de projets pédagogiques, au profit des écoles suivantes :

- les écoles maternelles : Perrières, Savigny 1 et Savigny 2 (*délibération n°15*),
- les écoles élémentaires : Perrières, Savigny 1 et Savigny 2 (*délibération n°16*),

le versement de bourses aux athlètes de Haut Niveau, au titre des performances réalisées au cours de la saison sportive 2016/2017 et au titre du soutien aux études (*délibération n°21*),

l'attribution d'une subvention au profit du Conseil Citoyen d'Aulnay-sous-Bois pour la mise en place du Fonds de Participation des Habitants (FPH), au titre de l'exercice 2018 (*délibération n°38*),

ADOPTE

le règlement de fonctionnement à l'usage des familles pour les accueils extrascolaires (ALSH), périscolaires, la restauration scolaire et le Service d'Accueil Minimum (SAM), applicable à compter du 3 septembre 2018 (*délibération n°13*),

les modalités de réalisation et de financement des opérations de réhabilitation des locaux des groupes scolaires suivants :

- Perrières (*délibération n°17*),
- Savigny (*délibération n°18*),

les tarifs, applicables à compter du 1^{er} juillet 2018, pour les activités d'été de loisirs organisées sur le Canal de l'Ourcq, au Parc Robert Ballanger et à la Ferme du Vieux Pays (*délibération n°22*),

les tarifs déterminés par le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis pour les résidences autonomie Les Cèdres et Les Tamaris, pour les années 2018 et suivantes (*délibération n°23*),

ACCORDE

la garantie de la Ville à l'Office Public de l'Habitat d'Aulnay-sous-Bois, concernant les emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) concernant l'acquisition de 27 logements sis 12 rue Antoine Bourdelle (*délibération n°37*),

par les délibérations suivantes, A LA MAJORITE :

AUTORISE

le Maire, à signer les conventions de participation financière au fonctionnement des classes primaires sous contrat d'association de l'Institution l'Espérance et du Protectorat Saint Joseph (*délibération n°14*),

ADOPTE

la décision modificative n°1 du Budget Principal Ville, au titre de l'année 2018, afin d'assurer la bonne continuité des dépenses communales (*délibération n°34*),

DECIDE

la prise en charge, au titre de la protection fonctionnelle, des frais relatifs à la défense des droits de :

- M. BESCHIZZA, Maire (*délibération n°43*),
- Mme MAROUN, Première Adjointe au Maire (*délibération n°44*),
- Mme MISSOUR, Conseillère Municipale déléguée (*délibération n°45*),
- M. TELLIER, Conseiller Municipal délégué (*délibération n°46*).

LE CONSEIL MUNICIPAL,**PREND**

connaissance :

des décisions n°1781 à 1866 inclus concernant :

- l'organisation par le Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental, de manifestations suivantes :
 - une conférence et une masterclasse, le 30 mars 2018 (Association L'HIPPOGRIFFE),
 - un parcours de musique de chambre (Association PROQUARTET – CENTRE EUROPEEN DE MUSIQUE DE CHAMBRE),
 - un concours international de violoncelle « tremplin » (Association OPUS 93),
- l'exercice du droit de préemption urbain concernant :
 - la cession d'un fonds de commerce sous enseigne « Boucherie de la Gare » sis 10 route de Bondy,
 - le bien immobilier sis 6 avenue Dumont,
 - la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) portant sur la vente d'un bien immobilier sis 58 à 74 rue Blaise Pascal,
 - la cession d'un fonds de commerce sis 6 place du Général Leclerc,
 - la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) portant sur la vente d'un ensemble immobilier sis 20 à 42 rue Blaise Pascal,
- l'organisation par le Réseau des Bibliothèques, des manifestations suivantes :
 - dans le cadre du salon Croque-Livres 2018, le 5 mai 2018 :
 - des rencontres-lectures-ateliers (Janik COAT),
 - une journée animation atelier (Fany PERRET),
 - une journée de rencontres (Véronique DELAMARRE BELLEGO),
 - une journée de rencontres et des ateliers d'illustration (Anne DELAROCHE),
 - une journée de rencontres (Christine DAVENIER),
 - une journée de rencontres et d'interventions publiques (Charlotte ROEDERER),
 - la participation de divers auteurs au Festival Hors Limites 2018 (Association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis),

- la conclusion des avenants aux baux commerciaux relatifs aux immeubles sis 135 rue Jacques Duclos, 1/3 rue Maryse Bastié et 1 rue Auguste Renoir (SEMAD),
- l'aménagement de l'espace public dans les différents quartiers, au titre de l'exercice 2017 reconductible jusqu'en 2020 :
 - « rue Botticelli »,
 - « rue Paul Cézanne »,
 - « allée Duguay Trouin »,
- l'avenant n°1 au contrat de ligne de trésorerie destiné à couvrir les besoins en trésorerie (Société Générale),
- la mise à disposition d'un local municipal, à titre gratuit, au bénéfice du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Seine-Saint-Denis,
- les contrats et avenants de location de logements dépendant du patrimoine communal,
- la mise à disposition à titre gratuit d'un local communal sis rue de la Croix Nobillon, (enceinte du gymnase Ormeteau), au profit de l'Association LA NOUVELLE AMBITION,
- le don d'archives privées afin d'enrichir les fonds détenus par le Service des Archives Municipales,
- la publication de l'annonce légale dans les journaux Le Parisien et Les Echos, concernant la révision du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité (LES ECHOS LEGAL et TEAM MEDIA),

- la signature des marchés concernant :
 - les prestations de diffusion du Nouveau Cap concernant les manifestations suivantes :
 - le spectacle « Quelques chose de Cyrano », le 11 février 2018 (Société KAMAAT PROD),
 - le spectacle « LIGHT OF THE WORLD & D TRAIN », le 24 mars 2018 (Association IADC),
 - le spectacle « YANN & THE SOULBROTHAZ », le 9 mars 2018 (Association NEWTIMES),
 - le spectacle NOUVEL AN BERBERE, le 13 janvier 2018 (Association AMITIE FRANCO BERBERE),
 - l'organisation par la Direction Enfance Jeunesse :
 - d'ateliers de jeu d'échecs (Association Le Cercle d'Echecs de Villepinte),
 - d'une journée citoyenne Cap'Rallye 2018, le 25 avril 2018 (Association EDUCAPCITY),
 - l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour :
 - la mission d'établissement du dossier de consultation aux entreprises, conception, exécution concernant un marché de réfection de la piste d'athlétisme au stade du Moulin Neuf (Société COMPAS COORDINATION),
 - l'étude opérationnelle pour la création d'un espace aquatique - Avenant n°1 (Société MISSION H2O),

- la fourniture de changes et couches-culottes jetables, de lait, de produits d'hygiène, de puériculture, de pharmacie, de parapharmacie et de linge pour les établissements multi accueils municipaux, au titre de l'année 2018/2019 reconductible jusqu'en 2021/2022 ((Lots n°1 et 2 : Laboratoire Rivadis – Lots n°3 et 4 : Pharmacie de la Légion d'Honneur – Lot n°5 : SIECO – Lot 6 : GRANJARD),
- l'organisation de séjours vacances au profit des aulnaysiens pour les vacances scolaires de la zone C, au titre de l'exercice 2018 :
 - Lot n°1 – Avenant n°1 (Association L'ADAV),
 - Lot n°2 – Avenant n°2 (Société MAR I MUNTANYA S.L),
 - Lot n°3 – Avenant n°3 (Société MAR I MUNTANYA S.L),
- l'assistance et la maintenance des logiciels “melodie, adagio, alto, soprano, image, requiem” – Avenant n°1 (Société ARPEGE),
- les prestations afférentes au nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux, au titre de l'année 2016/2017 renouvelable jusqu'en 2019/2020 – Avenant n°3 (Société AMG PROPLETE),
- le contrat Module 1 – Base Bien utilisé par la Direction de l'Urbanisme (Paris Notaire Service),
- la réalisation de diagnostics immobiliers sur les propriétés suivantes sises :
 - 24 rue de Savoie et 4 rue Lelievre (Cabinet ALTIUS),
 - 70 rue Legendre et 12 rue des Saules (Cabinet Didier BOUCHER),
- la migration du logiciel Melodie vers la gamme Opus et la mise en place du module Comedec (Société ARPEGE),
- l'achat et la livraison de fournitures et de petits matériels pour les Beaux Arts et la Gravure, au titre de l'année 2018/2019 et reconductible jusqu'en 2021/2022 (Lots n°1 et 2 : LE GEANT DES BEAUX ARTS),
- le diagnostic de la qualité environnementale des sols sis boulevard M. Chagall et rues P. Cézanne et A. Botticelli, dans le cadre de la réalisation d'un audit environnemental en vue d'un projet de résidence Seniors/Linkcity (Cabinet IDDEA),
- l'avenant de résiliation relatif à l'assurance dommage ouvrage et tous risques chantier pour la crèche rue de Toulouse (SMABTP MOA ILE DE FRANCE),
- la construction d'un équipement multifonctionnel site Balagny (Divers lots),
- la relance du lot n°1 concernant la fourniture et la livraison de produits pharmaceutiques pour soins dentaires au titre de l'année 2018 reconductible jusqu'en 2021 (Société GACD),
- l'élaboration d'une stratégie de communication pour l'ensemble des projets urbains de la ville (Cabinet OSWALD ORB),
- la fourniture et la livraison de matériels de cuisine et de petits matériels destinés aux offices et à la cuisine centrale (Société MRNET),

- les avenants relatifs à la prolongation de la durée des travaux d'extension de la Police Municipale et de la création de la salle de supervision urbaine (Divers lots),
- les billets d'avion pour les congés bonifiés du personnel communal, au titre l'année 2018/2019 et reconductible jusqu'en 2021/2022 (Compagnie AIR FRANCE).

Lors de la séance du Conseil Municipal, une suspension de séance a été observée de 21h30 à 21h40.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 23 mai 2018 à 22 h 25.



Bruno BESCHIZZA